

Soutien et accompagnement des agents



Pour agir en faveur de la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail, le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et la MGEN ont signé un accord cadre, créant les Réseaux **Prévention Aide et Suivi** (Réseaux PAS).

Ces réseaux sont pilotés et financés à parité par l'Éducation nationale et la MGEN. Ils permettent dans le cadre d'échanges paritaires de contribuer aux actions de formation et d'accompagnement des agents.

Parmi ces actions, les **Espaces d'Accueil et d'Écoute (EAE)** permettent aux agents qui le **souhaitent d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone.**



- Ces entretiens se déroulent dans le respect de la vie privée et du secret professionnel. L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.
- Ces entretiens sont gratuits et la confidentialité y est garantie.
- Ce ne sont pas des lieux de soin : le nombre d'entretiens est limité à trois par an, et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.